

***Séance régulière du
Conseil scolaire fransaskois***
Le vendredi 30 janvier 2015 (9 h)
Salle de conférence du CÉF
Saskatoon

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : André Denis, Région n° 4 de l'école Providence
Joseph Poirier, Région n° 1 de Bellegarde
Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Marilyn Denis, Région n°5 de Saskatoon
Denis Marchildon, Région n° 6 de Zenon Park
Clarence Briand, Région n° 8 des Battlefords
Élizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore

Les membres suivants du Conseil sont absents :

Simone Couture, Région n° 2 de La Vieille
Nadine Penney, Région n° 7 de Prince Albert

Les membres suivants du personnel sont présents :

Donald Michaud, Direction générale par intérim, CÉF
Ronald Ajavon, Direction générale désignée aux affaires, CÉF
Dolores Nolette, Direction générale désignée à l'éducation, CÉF
Claude-Jean Harel, coordinateur aux communications, CÉF
Gilbert Hautcoeur, directeur de projets, CÉF
Siriki Diabagaté, directeur des finances, CÉF
Michelle Arseneault, Secrétaire de la direction générale, CÉF

I OUVERTURE

1.1 Bienvenue et pensée du jour

La présidence constate le quorum et appelle à l'ordre la séance régulière à 9 h et invite les conseillers à réfléchir sur la pensée du jour : «*L'obstination est le parent pauvre de la volonté.* » Malcom Chazal – 1902-1982

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 30 janvier 2015

15.011 ÉLIZABETH PERREAULT : Que l'ordre du jour du 30 janvier 2015 soit adopté avec les ajouts suivants:

- 2.1.6 Permission d'admission
- 2.1.7 Journal La Liberté – La cause Caron
- 2.1.8 Calendrier scolaire 2015-16
- 2.1.9 Excursion nationale – Laval

- 2.1.10 Destination 2015 – Suivi
- 2.1.11 Rapports des membres
- 2.1.12 Positionnement de la FNCSF
- 2.1.13 SSBA – plan stratégique – dialogue avec le secteur public et séparé
- 2.1.14 Comité sur la révision de la politique sur les admissions : mise à jour des travaux
- 2.1.15 Plan de formation des conseillers

Adopté

1.3 Déclaration de conflit d'intérêt

- 15.012 ALPHA BARRY :** Que le CSF demande deux avis juridiques indépendants et séparés sur la question de conflit d'intérêt, de mettre en place une formation sur le sujet et adopte une politique sur le conflit d'intérêt.

2 Contres
Adopté

1.4 Adoption en ouvert des propositions adoptées en Comité plénier à huis clos du 29 janvier 2015

- 15.013 CLARENCE BRIAND :** Que le CSF adopte le rapport des états financiers au 31 août 2014 tel que présenté.

Adopté

- 15.014 ANDRÉ DENIS :** Que le CSF adopte l'état des revenus et dépenses trimestriels vérifiés au 30 novembre 2014 tel que présenté.

Adopté

- 15.015 ANDRÉ DENIS :** Que le CSF adopte l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2014.

Adopté

- 15.016 ÉLIZABETH PERREAULT :** Que le CSF entre en négociation pour une cessation immédiate du bail et mandate la firme *Miller Thomson* de mettre fin au bail d'Estevan.

Adopté

- 15.017 CLARENCE BRIAND :** Que le CSF embauche la firme *Conroy Ross Partners* pour appuyer le processus d'embauche du directeur de l'éducation.

Adopté

- 15.018 ÉLIZABETH PERREAULT :** Que le CSF reçoive l'information sur les coûts de fonctionnement d'un comité.

Adopté

15.019 JOSEPH POIRIER : Que le CSF mandate la direction générale de poursuivre la négociation pour le transfert de l'école Sans-Frontières de Lloydminster au CSCN comme étant une option de fermeture de l'école.

Adopté

15.020 CLARENCE BRIAND : Que le CSF accepte le rapport oral sur le dossier de Gravelbourg.

Adopté

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 novembre 2014

15.021 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 20 novembre 2014.

1 abstention
Adopté

1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014

15.022 JOSEPH POIRIER : Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014.

Adopté

1.7 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2015

15.023 CLARENCE BRIAND : Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2015.

Adopté

1.8 Suivis au procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014

15.024 DENIS MARCHILDON : Que le CSF reçoive les suivis au procès-verbal de la séance 20 novembre 2014.

Adopté

1.9 Assentiment sur la correspondance et les points d'information

15.025 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF retire les étoiles au point 3.2 – Correspondance et adopte par assentiment le point 3.1 – Rapport des ressources humaines.

Adopté

II DIRECTIONS DU CONSEIL

2.1 Décision

2.1. Relation CSF/CÉ/CÉ inc.

- 15.026 ALPHA BARRY** : Que le CSF mandate la direction générale de coordonner les horaires permettant une augmentation de 5 à 10 minutes à la pause du midi pour l'année scolaire 2015-2016.

Adopté

- 15.027 ÉLIZABETH PERREAULT** : Que le CSF mandate la direction générale d'appuyer le conseil d'école Inc de St-Isidore pour la prise en charge des frais relatifs à la vérification annuelle et que cette vérification ne dépasse pas 1500\$.

2 Pour
5 Contre
Rejeté

- 15.028 ÉLIZABETH PERREAULT** : Que le CSF mandate la direction générale de faire l'état des lieux sur l'existence des conseils d'école Inc. et associations de parents au sein des écoles fransaskoises et en fasse rapport au CSF.

Adopté

- 15.029 DENIS MARCHILDON** : Que le CSF reçoive les recommandations des conseils d'école de Boréale, Canadienne-française, Laval, Père Mercure, Beau Soleil et l'école secondaire Collège Mathieu.

Adopté

2.1.2 Réclamation du CSF

- 15.030 JOSEPH POIRIER** : Que le CSF accorde à la conseillère Simone Couture le remboursement de la réclamation du 26 novembre 2014 selon le formulaire (a) (1076,90\$) moins le montant du billet d'avion de l'ordre de 605,05 \$.

Adopté

- 15.031 DENIS MARCHILDON** : Que le CSF adopte la recommandation du comité des dépenses le remboursement des dépenses du CSF tels que validés en comité pour le mois de décembre 2014 et de janvier 2015.

Adopté

2.1.3 SSBA Member's Council, 5 et 6 février à Regina

- 15.032 ÉLIZABETH PERREAULT** : Que le CSF accepte la participation des conseillers Clarence Briand et André Denis et Denis Marchildon comme remplaçant au Member's Council du SSBA.

Adopté

2.1.4 SSBA Spring General Assembly, 16 et 17 avril 2015

- 15.033 JOSEPH POIRIER** : Que le CSF accepte la participation des conseillers Clarence Briand, Alpha Barry et André Denis au Spring General Assembly du SSBA à Regina. Adopté

2.1.5 Saskatchewan Education Leasdership Unit – Congress on Rural Education in Canada, 29 au 31 mars 2015, Saskatoon

- 15.034 ÉLIZABETH PERREAULT** : Que le CSF accepte la participation des membres du CSF au Rural Congress à Saskatoon. Adopté

2.1.6 Permission d'admission

- 15.035 CLARENCE BRIAND** : Que le CSF adopte la recommandation du conseil d'école de Père mercure d'accepter la permission d'admission provisoire d'un an à la famille (I48) à l'école Père Mercure de North Battleford. Adopté

- 15.036 DENIS MARCHILDON** : Que le CSF adopte la recommandation du conseil d'école de Notre-Dame-des-Vertus d'accepter la permission d'admission provisoire d'un an à la famille (A45). 1 Abstention
Adopté

- 15.037 MARILYN DENIS** : Que le directeur de l'éducation ait l'autorité d'accorder une permission provisoire aux familles non ayant droit francophone lorsque toute la documentation et processus est en place et ce, en attendant la décision du CSF. Adopté

2.1.7 Journal La Liberté – La cause Caron

Les membres du CSF sont informés de l'initiative.

2.1.8 Calendrier scolaire

Dépôt de l'ébauche du calendrier scolaire 2015-2016.

2.21.9 Excursion nationale – Laval

- 15.038 DENIS MARCHILDON :** Que le CSF accepte l'excursion scolaire nationale en la participation à La Grande Traversée de l'école Mgr de Laval en juin 2015.

Adopté

2.1.10 Destination 2015

Le rapport annuel permet d'informer les électeurs sur les résultats éducatifs.

2.1.11 Rapport des membres

- 15.039 ANDRÉ DENIS :** Que le CSF reçoive les rapports des membres.

Adopté

2.1.12 Positionnement de la FNCSF

- 15.040 CLARENCE BRIAND :** Que le CSF adhère au positionnement de la FNCSF tel que présenté.

Positionnement de la FNCSF

La FNCSF croit que les conseils scolaires doivent avoir la pleine gestion en matière d'admission d'enfants, d'infrastructures, de financement, de programme et de leur personnel.

La FNCSF adhère à cinq principes qui permettent de répondre au mandat spécifique des écoles de langue française et d'Assurer l'épanouissement, la vitalité et la pérennité des communautés francophones situées en contexte minoritaire.

1^{er} principe : L'équivalence des infrastructures

Selon ce principe, les francophones ont droit à une école aussi convenable et belle que celles des écoles anglophones dans la région de fréquentation de l'école francophone. Conséquemment, les infrastructures des écoles de langue française doivent pouvoir permettre d'offrir une éducation au moins d'aussi bonne qualité que celle offerte à la majorité dans la même région de fréquentation.

2^e principe : L'homogénéité des infrastructures

Dans le cadre de ce principe, la Cour Suprême du Canada a déjà statué que les conseils scolaires de langue française ont le droit de gérer leurs écoles et qu'ils doivent disposer de structures homogènes, c'est-à-dire des installations réservées exclusivement aux élèves des écoles de langue française et qui ne sont pas partagées de quelque façon que ce soit, avec une école de langue anglaise ou d'immersion, et ce pour assurer la transmission de la langue, de la culture et favoriser l'identité culturelle.

3^e principe : Le droit de gestion des admissions d'enfants

Ce sont les membres des communautés de langue officielle, par l'entremise de leurs conseils scolaires, qui doivent pouvoir décider, au cas par cas, qui admettre dans leurs écoles. La minorité est bien mieux placée que des fonctionnaires du ministère de l'Éducation afin de prendre de telles décisions pour assurer l'épanouissement et la vitalité des communautés francophones. La gestion par le biais de permissions d'admission d'enfants doit être sous la gouverne des conseils scolaires et protégée par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

4^e principe : Le programme de francisation 3 à 5 ans

Ce programme doit être considéré comme faisant partie du programme scolaire primaire et est essentiel à l'instruction primaire. Le programme de francisation 3 à 5 ans est protégé par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

5^e principe : Une formule de financement adaptée aux besoins particuliers des conseils scolaires francophones

Il existe deux aspects à une formule de financement, soit l'aspect opérationnel et l'aspect portant sur les immobilisations (infrastructures). Un système de financement parallèle pour les conseils scolaires de langue française est essentiel afin que les décisions des conseils du trésor relatives au financement ne soient plus conditionnées par des facteurs politiques non-reliés aux besoins des communautés de langue française en situation minoritaire.

Adopté

- 15.041 ÉLIZABETH PERREAULT :** Que le CSF accepte d'appuyer la FNCSF par l'envoi d'une lettre demandant au ministère de l'Éducation la ventilation détaillée des dépenses pour chaque année de l'entente 2009-2013 du ministère de l'Éducation avec le gouvernement fédéral concernant le programme des langues officielles en enseignement.

Adopté

2.2.13 SSBA – Plan stratégique – dialogue avec le secteur public et séparé

Pas de décision.

2.1.14 Comité sur la révision de la politique sur les admissions : mise à jour des travaux

Pas de décision.

2.1.15 Plan de formation des conseillers

- 15.042 DENIS MARCHILDON :** Que le CSF se rencontre pour une journée formation le 27 février 2015 à Saskatoon.

Adopté

2.2 Principes et élaboration de politiques et procédures administratives
Sans objet.

III Correspondance et points d'information

Clarification sur le document - *Teacher Regulation – Questions et réponse*

IV DÉLÉGATION ET PRÉSENTATION SPÉCIALES

Sans objet

V IDENTIFICATION DES POINTS EN DÉVELOPPEMENT POUR LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

VI TOUR DE TABLE ET CLÔTURE DE LA SÉANCE

6.1 Évaluation (Politique 2.3 – Code de conduite)

6.1.1 Évaluation de l'aspect informatique du cahier des séances

6.1.2 Rapport de l'autoévaluation de la séance du 20 novembre 2014

6.1.3 Autoévaluation de la séance du 30 janvier 2015

6.1.4 Durée de la séance du 30 janvier 2015

15.043 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF accorde aux membres du CSF présents à la séance en comité plénier à huis clos et la séance la régulière un remboursement d'honoraires et dépenses équivalent à 2 journées de plus de 4 heures.

Adopté

6.2 Prochaine séance

15.044 CLARENCE BRIAND : Que le CSF se rencontre en séance régulière le 27 mars 2015 à Saskatoon à 9h.

Adopté

6.3 Levée de la séance du 30 janvier 2015

15.045 CLARENCE BRIAND : Que le CSF lève la séance à 16h.

Adopté

Présidence

Secrétaire